

Annexe web 1:

Note d'information sur l'agriculture et l'alimentation dans le cadre de la COP 15 et de la COP 26

1. Le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique et ses 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont pris fin en 2020. La quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui aurait dû se tenir en 2020, devait être l'occasion de lancer un nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (le Cadre mondial), y compris un nouvel ensemble d'objectifs et de cibles pour enrayer la perte de biodiversité. La propagation rapide de la pandémie de covid-19 a ralenti les efforts menés pour mettre au point le Cadre mondial.
2. La COP 15 de la CDB se tiendra finalement en deux parties. La première partie (Partie I) s'est tenue en ligne du 11 au 15 octobre 2021 et la seconde partie (Partie II) se tiendra en présentiel à Kunming (Chine), du 25 avril au 8 mai 2022. Les principaux résultats de la première partie comprenaient notamment l'adoption de la Déclaration de Kunming, qui appelle à mener de toute urgence des actions intégrées qui prennent en compte les considérations liées à la biodiversité dans tous les secteurs de l'économie mondiale, et de nouveaux engagements sur le financement de la mise en œuvre du Cadre mondial. La Déclaration de Kunming crée un élan politique qui favorise les négociations actuelles sur l'élaboration d'un Cadre mondial efficace, lequel sera adopté lors de la seconde partie de la réunion.
3. Le Cadre mondial devrait donc être adopté lors de la seconde partie de la COP 15 de la CDB, mais les Parties à la CDB et un éventail de parties prenantes débattent déjà dans le cadre d'un Groupe de travail à composition non limitée, afin de faire avancer la mise au point du Cadre mondial¹. La FAO continue de participer activement à ce Groupe de travail à composition non limitée. Les débats qui se sont tenus lors de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (23 août – 3 septembre 2021) concernaient la version actualisée de l'avant-projet de Cadre mondial².
4. La FAO a coorganisé avec le Secrétariat de la CDB un Dialogue mondial sur le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial, qui a eu lieu les 6 et 7 juillet 2021. Le rapport conjoint des coprésidents, qui présente les conclusions du Dialogue, a été communiqué aux participants à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, pour examen³.
5. Les participants à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée ont approuvé le projet de rapport de la réunion et plusieurs rapports des groupes de contact⁴. Les délégués sont convenus que ces rapports serviraient de base aux échanges qui se tiendront lors de la reprise de la session du Groupe de travail, qui devrait avoir lieu en janvier 2022, en présentiel, à Genève (Suisse).
6. Le premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020⁵ comprend 21 cibles axées sur l'action. Plusieurs cibles sont au cœur du mandat de la FAO, notamment la cible 7 sur la réduction de la pollution provenant de l'agriculture ou d'autres sources et les cibles 9 et 10 sur les pêches, l'agriculture, l'aquaculture et les forêts durables. D'autres cibles intéressent aussi particulièrement la FAO, notamment celles sur la restauration des écosystèmes (cible 2), les zones protégées (cible 3), la diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées (cible 4), la réorientation ou l'élimination des incitations néfastes pour la biodiversité (cible 18).

¹ <https://www.cbd.int/conferences/post2020>

² CBD/WG2020/3/3; CBD/WG2020/3/3/ADD1; CBD/WG2020/3/3/ADD2

³ Rapport conjoint des coprésidents du Dialogue mondial sur le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la CDB, en anglais: <https://www.cbd.int/doc/c/0723/09c0/0bc015189d2e877acfcc1595/global-dialogue-cochair-report-en.pdf>

⁴ <https://www.cbd.int/conferences/post2020/wg2020-03/documents>

⁵ CBD/WG2020/3/5

7. La FAO a contribué à l'élaboration de l'approche commune des Nations Unies pour la biodiversité⁶, qui a été approuvée par le Comité de haut niveau sur les programmes, à sa quarante et unième session, et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le 4 mai 2021. Dans ce document, le système des Nations Unies s'engage à intégrer la biodiversité dans ses programmes et à catalyser l'action collective menée pour s'attaquer aux facteurs de la perte de biodiversité et restaurer la biodiversité, en vue de concrétiser la vision à l'horizon 2050: «Vivre en harmonie avec la nature».

8. La cinquante-deuxième session des organes subsidiaires⁷ et la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26)⁸, prévues initialement en 2020, ont été organisées en 2021.

9. En raison de la pandémie de covid-19, les conférences ont dû être reprogrammées. Afin de faire avancer certains travaux ayant pris du retard, des échanges se sont tenus en ligne dans le cadre de l'Élan de juin pour le climat (1-10 juin 2020), des Dialogues des Nations Unies sur le changement climatique (23 novembre - 4 décembre 2020), de la cinquante-deuxième session des organes subsidiaires (31 mai et 17 juin 2021) et de la présession tenue préalablement à la COP 26. Les débats qui ont eu lieu lors de ces réunions étaient informels. Les progrès accomplis lors des consultations informelles ont été inscrits dans des documents informels, car les décisions devaient être adoptées lors de la prochaine réunion formelle en présentiel, à savoir la COP 26, qui s'est tenue à Glasgow (Écosse, Royaume-Uni), du 31 octobre au 12 novembre 2021.

10. La FAO, en sa qualité d'organisme observateur, a suivi les débats informels, en particulier ceux qui concernaient l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, l'article 6 relatif aux mécanismes du marché du carbone, la transparence, l'objectif mondial d'adaptation, le Programme de travail de Doha (participation des jeunes aux débats sur le climat) et la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.

11. Dans le domaine des secteurs agroalimentaires, l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et sa feuille de route sont particulièrement pertinentes (décisions: 4/CP.23; FCCC/SBI/2018/9 et FCCC/SBSTA/2018/4). À la COP 26, les gouvernements ont analysé les résultats des trois derniers ateliers prévus dans la feuille de route de Koronivia et sont convenus, dans le cadre d'une conclusion conjointe de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire pour la mise en application⁹, de continuer les travaux sur l'agriculture, l'objectif visé étant qu'une décision en faveur de l'établissement d'un mécanisme financier permettant de soutenir l'action sur le terrain soit prise lors de la COP 27. La FAO, qui est spécifiquement mentionnée dans la conclusion du texte, devrait contribuer aux débats sur l'élaboration d'un éventuel mécanisme, qui serait mis en œuvre après la COP 27.

12. La FAO continuera d'aider les pays à faire avancer les débats dans le cadre de la feuille de route de l'Action commune de Koronivia tout au long de l'année 2022, en favorisant l'échange de connaissances à l'aide d'ateliers, de webinaires et d'un ensemble de matériel informatif, notamment des analyses des contributions, des résumés d'ateliers, des notes d'information et du matériel multimédia. En outre, la FAO accueille les dialogues d'experts sur l'Action commune de Koronivia (le sixième Dialogue d'experts sur l'Action commune de Koronivia se tiendra en avril/mai 2022), afin de faire avancer les échanges informels menés dans le cadre de la CCNUCC et de contribuer à l'adoption éventuelle d'une décision lors de la COP 27.

13. En outre, les pays sont convenus de fixer des règles pour renforcer l'intégrité des marchés du carbone (Article 6 de l'Accord de Paris)¹⁰ et de créer un nouveau mécanisme de compensation du

⁶ <https://unsceeb.org/un-common-approach-biodiversity>

⁷ <https://unfccc.int/fr/event/conference-de-mai-juin-2021-d-onu-climat-sessions-des-organes-subsidiaries>

⁸ <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/glasgow-climate-change-conference>

⁹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2021_L01_adv.pdf

¹⁰ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Art._6.2%20draft_decision.pdf
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Art.6.4%20draft_decision.v4.pdf

carbone qui évite le double comptage des crédits carbone. S'agissant du Cadre de transparence renforcé, les pays ont approuvé des orientations pour la mise en œuvre des modalités, des procédures et des lignes directrices¹¹. La FAO proposera une analyse détaillée des règles et de leurs incidences sur le soutien prêté actuellement aux pays en vue de la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national, sur la formulation d'une stratégie à long terme de réduction de l'empreinte carbone, sur les rapports de mise à jour biennaux relatifs à l'agriculture et à l'utilisation des terres et sur leur mise en conformité avec les nouvelles exigences.

14. Les pays ont également mis au point et lancé le programme de travail biennal Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial d'adaptation¹². La FAO collaborera avec les présidents de l'Organe subsidiaire pour la mise en application, de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et du Comité d'adaptation, ainsi qu'avec la prochaine présidence égyptienne de la COP 27, afin de continuer à plaider en faveur d'une meilleure intégration des questions liées à l'agriculture et à l'utilisation des terres dans le programme de travail biennal Glasgow-Charm el-Cheikh.

15. Le Programme de travail de Doha a été remplacé par le programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique¹³, un programme décennal qui mentionne les six éléments de l'Action pour l'autonomisation climatique: éducation, formation, sensibilisation, participation du public, accès de la population à l'information et coopération internationale concernant les changements climatiques. Les pays ont également adopté un plan de travail triennal (2022-2024) pour le Groupe de facilitation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones¹⁴, qui met l'accent sur la participation inclusive et les approches fondées sur les droits humains. La FAO contribue à la mise en œuvre de ces deux programmes de travail depuis leur création et continuera d'aider les pays et la CCNUCC à mieux intégrer les dimensions liées aux systèmes agroalimentaires, aux secteurs agricoles et à la sécurité alimentaire.

16. Les pays ont reconnu explicitement, dans le préambule du Pacte de Glasgow pour le climat, qu'il était important de veiller à l'intégrité des tous les écosystèmes, y compris les océans, lorsque l'on prend des mesures pour lutter contre le changement climatique¹⁵. Un Dialogue annuel sur les océans et le changement climatique se tiendra en 2022 et un rapport succinct sera mis à la disposition des participants à la COP 27.

17. Enfin, des groupes de pays ont pris plusieurs engagements lors de la COP 26, lesquels visent à faire baisser les émissions de méthane et à mettre un terme à la déforestation. Parmi ces engagements, il y a le *Global Methane Pledge* (Engagement mondial sur le méthane)¹⁶, la Déclaration commune de Glasgow États-Unis d'Amérique-Chine¹⁷ et la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres¹⁸. La FAO collaborera avec les pays et les organisations partenaires, afin d'aider les pays qui en font la demande à concrétiser ces engagements.

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Art.%206.8%20decision_5.pdf

¹¹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2021_L21_adv.pdf

¹² https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3_auv_4ac_Global_Goal.pdf

¹³ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2021_L18F.pdf

¹⁴ <https://unfccc.int/documents/307767>

¹⁵ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf

¹⁶ <https://www.globalmethanepledge.org/>

¹⁷ <https://www.state.gov/u-s-china-joint-glasgow-declaration-on-enhancing-climate-action-in-the-2020s/>

¹⁸ <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use/>